

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 10 octobre 2008

L'an deux mille huit, le dix octobre à dix sept heure trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, M. BOLLE Pierre, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN
Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS
Bruno M. MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absente excusée : Mme BONZON Annelise.

Secrétaire de séance : M. MENDRAS Bruno.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du sept
août deux mille huit, les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à
l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Loi SRU – participation Voie et Réseau
- 2°/ Demande de subvention
- 3°/ Fêtes fin d'année
- 4°/ Travaux en cours
- 5°/ Questions diverses

1°/ Loi SRU – participation Voie et Réseau.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° , L.332-
11-1 et L. 332-11-2

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des
propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de
l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou
d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre
l'implantation de nouvelles constructions ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le
financement des voiries et réseaux publics définis aux articles L.332-11-1 et
L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de
l'urbanisme, d'exempter en totalité de l'obligation de participation, les
constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code
Général des impôts.

2°/ Demande de subventions

Association La Boule Lasalloise :

Cette association demande par courrier un soutien financier de **80€** concernant l'organisation annuelle du Challenge Fernand Volpelière à Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, décide : avec 9 voix **Pour** et 1 **Abstention** (Ginette LAFONT) ;

- d'allouer à l'association La Boule Lasalloise, dans le cadre de l'organisation du Challenge Fernand Volpelière du 6 septembre 2008, une subvention de **80€**.

Eglise réformée de France :

Chaque année la commune soutien financièrement l'Eglise Réformée de France, compte tenu des frais d'électricité de la Chapelle (éclairage Noël, ...etc). Pour couvrir ses derniers, le maire propose, d'attribuer la somme de **150€** et demande la prise en compte de l'abonnement du compteur par la commune.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- D'allouer une aide financière de **150€** pour l'année 2008 au titre de la consommation d'EDF,

- De demander le transfert de l'abonnement EDF au nom de la commune.

Cineco :

« Cineco » est une association qui assure une activité cinéma régulière sur la zone large des Cévennes. Cette association sollicite la commune pour un soutien financier à hauteur de **70€** pour 2008, qui sera ventilé de la façon suivante : **50€** pour les activités « publiques » et **20€** pour l'opération « Animation cinéma dans les écoles ».

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- de soutenir l'association Cineco, en versant une subvention de **70€** pour 2008.

Les amis du Temple :

Madame Auriol Violette, vice-présidente de l'association présente le bilan financier de l'été 2008 :

- 4 concerts (fréquentation moyenne de 75 personnes),
- Recettes : **2 312.00 €**
- Dépenses : **2 095.00 €** (reste le règlement de la Sacem)
- Balance : **+ 217 €**.

Il est précisé que l'organisation de concerts pour l'été 2009 reste incertain en fonction de l'avancement des travaux de la chapelle.

L'association des Amis du Temple souhaiterait être consultée dans le projet de rénovation intérieure de la chapelle et se propose de participer à la remise en état de certains bancs.

Monsieur le maire, propose une aide financière de **700€** à l'association et demande que cette aide soit affectée à la rénovation ou l'achat de banc.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer la somme de **700€** à l'association des Amis du temple, afin de soutenir financièrement le projet de rénovation ou d'achat de banc et demande à l'association d'informer la mairie sur cette opération.

Bourses 2008 :

Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2008.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer une aide financière aux enfants ayant de 0 à 18 ans dans l'année civile.

- pour les enfants dont la garde est partagée ils se verront attribuer la moitié de cette aide.

pour 2008 les tarifs seront identiques à 2007 :

240 € pour les lycéens : TREIBER Thomas, JULIEN William, BONZON Léonore, JULIEN Kevin, CHILARD Solène.

180 € pour les collégiens : KHENTOUS Elodie, HOARAU Albin, TREIBER Isabelle, MOURGUES Fabrice, KHENTOUS Sarah, RIBOLDI Gabriel, MARGANT Franck, **90 €** (garde partagée) pour ROUSSET Mathilde.

130 € pour les primaires : MOURGUES Gregory, MARGANT Louis, KHENTOUS Mathieu, FAUCHERRE Janis, **65 €** (garde partagée) pour ROSNER Célia.

80 € pour les maternelles : FAUCHERRE Nina, STANISIERE Meryl.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire mandater le montant de **3 295.00 €** au compte 6714 (bourses et prix), dont la prévision budgétaire était de **4 200€**.

Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur :

délibération est faite pour l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget au comptable suite au renouvellement des équipes municipales et du comptable.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

d'attribuer à Monsieur AUDEBEAU, receveur, le taux maximum de l'indemnité (arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982) c'est-à-dire la somme de **49.44 €** pour l'année 2007 et la somme de **191,88** pour l'année 2008.

Cette indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 ‰
Sur les 60679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 ‰
Sur les 152499.02 euros suivants à raison de 0.75 ‰
Sur les 228673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰
Sur toutes le sommes excédants 609796.07 d'euros à raison de 0.10 ‰
En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

3°/ Fêtes de fin d'année

Agents municipaux :

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer, sans distinction de grade, de fonction et d'ancienneté à Mme BUFFAZ Magali, M.PUECH Loïc et Melle SENEAL Magali employés municipaux, un chèque « cadhoc » d'une valeur de **50€** .

Cadeaux de Noël pour les enfants :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, des chèques « cadhoc » d'une valeur de **30 €** ont-été offerts aux enfants de moins de 18 ans.

24 enfants sont concernés pour cette année, il est proposé de reconduire cette action.

Monsieur MENDRAS Bruno s'interroge sur le bien fondé d'offrir un cadeau à des enfants de 18 ans...

Il pense qu'il serait préférable d'augmenter la somme allouée aux petits en abaissant la limite d'âge de 18 à 16 ans.

Après discussion à la question : êtes-vous pour le maintien à 18 ans ?

Le conseil municipal, décide : avec **Pour** 9 voix **Contre** 1 voix (Bruno MENDRAS) ;

- d'attribuer les chèques jusqu'à la majorité des enfants (18 ans).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer **30 €**/enfant.

il autorise le maire à effectuer cette commande.

Cadeaux aux personnes plus de 60 ans :

La somme attribuée pour les cadeaux des personnes de plus de 60 ans, domiciliées sur la commune en 2007, correspond à environ **700 €**.

Comme pour les enfants et dans un souci de cohérence, Monsieur MENDRAS Bruno propose de relever l'âge d'attribution à 65 ans

Sur cette proposition, et après discussion, il est procédé au vote : Attribution à partir de 65 ans.

Le conseil municipal, décide : avec **Pour** 9 voix **Abstention** 1 voix (David MOURGUES) **Contre** 1 voix (Christian DEJEAN) ;

- d'attribuer des cadeaux aux personnes de plus de 65 ans

Monsieur le maire propose à Mesdames Violette AURIOL, Marcelle MAZEL et Nicole VERDIER de bien vouloir faire une proposition pour la confection des colis 2008, au prochain conseil.

Concernant ces deux derniers points, le maire demande aux élus de proposer d'autres pistes de réflexion à débattre lors du prochain conseil pour application dès 2009.

La date de ces festivités est fixée au samedi 20 décembre 2008 à 17h30.

4°/ Rappel sur les travaux en cours

Atelier municipal :

Les travaux ont débuté et l'ossature bois sera installée à partir de lundi 13 octobre.

Fouilles archéologiques :

Mme Sophie Aspord-Mercier a fait un bilan aux conseillers présents le 10/10/2008 à 17h00 sur ses recherches, elle a donné aussi quelques conseils avisés sur l'aménagement intérieur futur.

Eclairage extérieur de la chapelle :

Le lundi 13 octobre, l'entreprise VESTEL procédera à la mise en place de l'éclairage.

Isolation appartement mairie :

La demande des devis pour la réalisation de l'isolation de la toiture de l'appartement de la mairie, a été lancée.

Isolation thermique et phonique :

Des devis ont été demandés pour le remplacement des fenêtres et du volet du secrétariat ainsi que pour le changement des fenêtres et volets de l'appartement, côté place.

Madame Ginette LAFONT demande la possibilité de profiter de ces devis pour rajouter la pose d'un cadre à la porte d'entrée de la mairie.

La demande est prise en compte, un courrier complémentaire va être fait aux entreprises.

Demande de subvention Fond Départemental d'Equipement :

Les demandes de subvention sont à déposer avant la fin de l'année et pourront éventuellement être obtenues pour 2009 – 2011.

Monsieur le maire, propose de déposer un dossier concernant l'aménagement intérieur de la chapelle.

Dans le cadre des futures demandes de subventions, il propose aussi aux élus de réfléchir sur ces autres projets :

- suite à la nouvelle réglementation, le secrétariat devra être accessible aux personnes à mobilité réduite en 2012,
- Le réaménagement du musée est à étudier afin de mettre en valeur les différents objets existants et ceux à venir.

Pour ce faire, l'idée serait de lancer une consultation d'architecte.

Cette étude devra se réaliser en tenant compte de l'existant, des priorités et des souhaits de la commune. Au final en fonction de la cohérence et de la pertinence des propositions, un projet pourrait être retenu.

Il est à noter que cette consultation n'engage en rien la commune.

Après délibération :

Le conseil municipal, décide, avec : **Pour 8 voix et 2 abstentions** (Ginette LAFONT et Christian DEJEAN) ;

- d'autoriser le maire à lancer la consultation d'architecte, pour l'extension et l'aménagement du secrétariat et du musée. Une commission travaux sera organisée afin de réfléchir sur ce projet.

5°/ Questions diverses

Urbanisme (modificatif de permis de construire n° 03024608AA001-1) :

La SCI Jomo demande la modification du permis de construire en cours de validité, délivré le 06 février 2008 (extension).

Le conseil municipal donne un avis favorable avec : **Pour 6 voix et abstentions 3** (Christian DEJEAN, David MOURGUES et Ginette LAFONT).

- de ce permis de construire modificatif.

Recensement de la population 2009 :

le recensement de la population aura lieu du 14 janvier 2009 au 15 février 2009. Une information auprès du public sera faite en temps voulu.

Magali SENECAI, secrétaire de mairie, sera l'agent recenseur pour la commune.

Association d'Entraide des Personnes Agées et Retraitées

Dans un courrier du 25 août dernier, Mme MARTIN Brigitte, présidente de l'association, souhaite qu'un représentant de la commune soit désigné pour participer à la prochaine assemblée générale.

Madame Marcelle Mazel se porte volontaire, le conseil municipal valide à l'unanimité son volontariat.

Tour de table :

Monsieur CREMER Pascal :

Conférence sur les fouilles de la chapelle :

Soulève la question de la conférence organisée par le Club Cévenol le 22 novembre à Lasalle, ayant comme thème « les chapelles romanes ».

Mme Asporc-Mercier, archéologue, a été sollicité pour intervenir sur le résultat des fouilles de Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal souhaiterait que cette intervention puisse se dérouler sur la commune.

Carte communale :

Indique qu'il serait souhaitable de prendre contact avec M FULCRAND afin de prévoir le déroulement de la réunion du 07 novembre en présence des personnes publiques associées.

Un entretien sera programmé avec Monsieur FULCRAND.

Une commission urbanisme, avec les services Aménagement des Cévennes de la DDE ainsi que le Conseil Général du Gard, est prévue le vendredi 17 octobre à 13h30.

Prochaine commission travaux le vendredi 17 octobre à 15h30.

Monsieur MENDRAS Bruno :

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Délégué à la Commission tourisme communique les informations suivantes suite à la réunion du 15 septembre 2008 :

1) Projet de mise en place d'une taxe de séjour :

Cette taxe est collectée par les propriétaires de logement à vocation touristique (location saisonnière, terrain de camping..) où séjournent les touristes. Celle-ci est incluse dans la note de location. L'affectation de la taxe de séjour concerne toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Elle est de l'ordre de **0,20€ à 1,50€** en fonction du confort et du standing.

Le danger est que cette taxe ne soit appliquée qu'aux seuls établissements inventoriés et labellisés. Ceci nécessite donc le recensement des sites hébergeant et passe par l'implication des communes, seules à avoir une connaissance quasi exhaustive des loueurs saisonniers.

2) Projet de changement de statut de l'office de tourisme actuellement associatif vers un office communautaire en régie.

Avantages : un cadre réglementaire, un véritable statut aux agents, ainsi qu'un office communautaire plus formalisé.

3) Topoguide : un point est fait sur ce sujet, les sentiers doivent être validés prochainement ce qui implique pour la commune la récupération des dernières conventions.

Monsieur MENDRAS Bruno nouveau responsable du Topoguide en profite pour remercier vivement Madame LAFONT Ginette pour son travail remarquable et minutieux. Il espère finaliser ce dossier pour l'intérêt de toute la commune.

Monsieur Bruno MENDRAS demande si les travaux de réfection sont prévus pour la route en direction de Lasalle.

Monsieur le maire précise que la DDE a prévu de refaire la route mais les nombreux travaux d'adduction d'eau en ont retardé la réalisation.

Monsieur DEJEAN Christian :

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Délégué, suite à la réunion plénière du 18 septembre 2008 communique les informations suivantes :

1) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), modifie ses statuts afin de lui permettre d'être maître d'ouvrage et mandataire. Un appel d'offres est lancé afin de désigner un bureau d'études qui établira le coût de

la remise aux normes des assainissements non collectifs recensés, pour déposer le dossier de demande de subvention.

2) Commission Culture : deux projets sont inscrits au contrat de Pays : la médiathèque de Lasalle et le pôle culturel sur St Hippolyte du Fort.

3) Commission Ordures Ménagères : L'augmentation de la redevance devrait être entre 4% et 5 %, moindre que la prévision qui était de 9 %.

La présentation des classifications des tarifs sur la redevance n'a pas été claire, le vote n'a pas pu avoir lieu.

4) Commission tourisme : La création d'une taxe de séjour a été approuvée.

5) Commission insertion : la gestion des dossiers RMI est ouverte au marché public. Les structures actuelles qui traitent les dossiers RMI ne peuvent pas répondre car le territoire géographique proposé pour la gestion est trop important.

6) Commission enfance : un contrat petite enfance a été approuvé.

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 ^{ère} Adjointe	M CREMER, 2 ^{ème} adjoint	M BOLLE, Conseiller
Mme BONZON, Conseillère <i>Absente excusée</i>	M DEJEAN, Conseiller	Mme LAFONT, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère.
M MENDRAS, Conseiller.	M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère	